

**COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023 A 18 H 30**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PARANTHOËN Henri, le Maire,

Nombre de  
conseillers  
en exercice :

**12**

Présents ou  
représentés :

**12**

**Présents :** M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. ALLAIN Gilles, Mme HERVO Claudine, Mme SCHUCHARD Corinne, Mme BLONDEL Christine, M. MENOUE Laurent, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie

**Représenté :** M. GUILLOU Loïc par procuration à M. ANDRE Yanick

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. ANDRE Yanick

**Date d'envoi de la Convocation :** 30 novembre 2023

**DELIBÉRATION N°2023-11-007 : SENTIERS DU LITTORAL : REALISATION D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DU TRACE LE LONG DU TRIEUX : CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Rapporteur : Mme LE BRIAND, Adjointe en charge du patrimoine

M. l'adjoint au chef de service aménagement Mer et Littoral et responsable de l'unité gestion du domaine public maritime à la DDTM propose la mise en place d'une étude préalable à l'aménagement du sentier du littoral et de ses abords, des accès à la mer et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Cette mission intégrera un diagnostic qui doit s'appuyer largement sur les études déjà réalisées et en cours, notamment du dossier d'enquête publique de 1983 non abouti, une analyse des enjeux, et la restitution d'une proposition pré-opérationnelle d'aménagement du sentier du littoral et de ses abords.

La mission comprendra une expertise environnementale (mission faune/flore) et paysagère (par rapport au site classé) adaptée qui permettrait de concevoir un projet cohérent et justifié avec l'ensemble des enjeux portés par la maîtrise d'ouvrage.

Les principaux résultats attendus seraient les suivants :

- recueil des informations et synthèse de la zone ;
- proposer un itinéraire ou des itinéraires dans le respect des enjeux précités et notamment comportant un volet opérationnel de projet (niveau étude préliminaire)
- proposer un projet compatible avec les attentes de l'appel à projet « France vue sur mer » ;
- définir l'enveloppe financière correspondant aux aménagements et équipements nécessaires en lien avec les attendus du dossier de candidature « France Vue sur Mer » ;
- proposer les secteurs à prioriser

L'étude est subventionnée jusqu'à 80% du montant, hors taxe, jusqu'en 2024.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

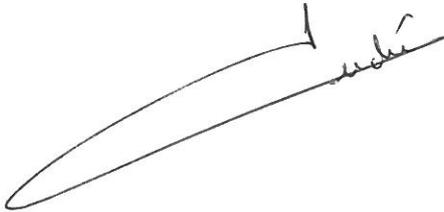
**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

✓ **D'autoriser la consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de redéfinition du tracé du sentier littoral sur l'ensemble de la commune de Lézardrieux ;**

✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Yanick ANDRÉ



Le Maire,  
Henri PARANTHOËN

